

Mai 2009

L'assemblée annuelle donne son aval à la restructuration de l'ACCS

À la fin de mars 2009, toutes les organisations membres de l'ACCS ont reçu une proposition détaillée concernant la restructuration de l'ACCS. Cette proposition était le fruit de huit mois de travail de la part du conseil d'administration de l'ACCS.

Le 24 avril, à Vancouver, durant l'assemblée annuelle 2009 de l'ACCS, le conseil d'administration a soumis sa proposition de restructuration à l'étude des délégués. La présentation a compris une explication détaillée des raisons motivant le changement proposé et une ébauche d'un nouveau règlement administratif stipulant les modalités de mise en œuvre de ce changement. À la fin de la présentation et après la période de questions et de discussion, les délégués ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Dans le présent bulletin de nouvelles, je souhaite partager avec vous les changements qui découlent de l'adoption de cette proposition de restructuration et vous informer des priorités immédiates de la nouvelle organisation.

Le nouveau conseil de direction de l'ACCS, dont j'assume la présidence durant l'année de transition, est résolu à faire progresser la mission de l'organisation, qui consiste à renforcer et à soutenir le ministère des organismes catholiques de soins de santé. Durant cette année, nous communiquerons régulièrement avec vous pendant la mise en œuvre de la restructuration.

Le président,



Michael Shea



Changement de nom : Alliance catholique canadienne de la santé

Tout au long des pourparlers entourant la planification stratégique du conseil d'administration de l'ACCS, on a senti une volonté sincère d'honorer l'histoire et l'héritage de l'ACCS.

Par ailleurs, le conseil souhaitait que la nouvelle structure à établir reflète correctement la nouvelle conjoncture. Pour cette raison, il a été proposé de changer de nom. Le nom de l'organisation est ainsi passé d'Association catholique canadienne de la santé à Alliance catholique canadienne de la santé.

Cette décision nous permet de conserver l'acronyme français et anglais (ACCS et CHAC) et le même logo – les deux sont associés à une organisation respectée et digne de confiance dans le secteur catholique des soins de santé et au-delà. Dans les faits, on pourra continuer à faire référence à l'organisation comme étant « l'ACCS ».

Changements de structure – l'établissement de l'ACCS en tant que secrétariat national

La proposition de restructuration prévoyait un changement important de l'orientation de l'organisation, qui cesse d'être une association nationale et qui devient plutôt un « secrétariat national » ou un centre de ressources.

L'idée de faire de l'ACCS un secrétariat national sous-entend un changement fondamental, tant sur le plan opérationnel que structurel. Il s'agit de remplacer le modèle actuel d'association nationale par une vision de secrétariat national.

L'accent ne sera plus mis sur la représentation des divers groupes ou catégories de membres, mais plutôt sur l'établissement du secrétariat national comme étant un centre de ressources qui se



consacrera à un nombre limité de projets jugés comme étant prioritaires par le conseil de direction. Nous croyons que ce changement donnera lieu à une organisation plus productive, ciblée et efficace, et qu'il permet une utilisation beaucoup plus efficace de ressources limitées.

Domaines d'activités prioritaires

La restructuration suggère qu'il y a des fonctions uniques que le secrétariat national peut assumer pour soutenir le secteur catholique des soins de santé à l'échelle pancanadienne. Ces quatre domaines sont :

- l'éthique
- le perfectionnement en leadership
- l'intégration des valeurs (y compris des normes pour l'intégration de la mission ainsi que les soins spirituels et religieux)
- la représentation des intérêts à l'échelle nationale.

Gouvernance

Durant sa planification stratégique, l'ancien conseil d'administration de l'ACCS a mis l'accent sur l'émergence du réseau des parrains constitués en personnes juridiques publiques – le nouvel organisme regroupant ces parrains – et sur l'évolution de ce groupe qui a commencé à assumer un plus grand rôle de direction et plus de responsabilités dans des dossiers pancanadiens.

L'évolution de ces organismes parrains au cours des dix dernières années a entraîné un profond changement au niveau de la propriété et de la gouvernance de bien des organismes catholiques de la santé des quatre coins du Canada. La responsabilité des soins de santé catholiques est passée des mains de bien des ordres religieux à des entités connues comme des personnes juridiques publiques en droit canon. Ces nouvelles entités ont assumé la gestion d'ensemble de la prestation de soins de santé catholiques, et sont redevables en droit canon à l'évêque et dans certains cas au Saint-Siège à Rome. Ce rôle de direction prévaut particulièrement pour les qualités et activités qui définissent la nature distincte des soins de santé catholiques – les mêmes activités exprimées dans quatre domaines d'activités prioritaires du secrétariat national.

Après avoir réfléchi à qui incombait la responsabilité d'assumer la direction et la supervision d'un secrétariat national, le conseil a conclu qu'elle revenait aux parrains. Ainsi, pour la nouvelle ACCS, ce sont les organismes parrains des soins de santé catholiques qui sont admissibles à devenir les « membres de la corporation ».

Conseil de direction

Conformément à ce qui est présenté dans le règlement administratif de l'ACCS (2009), ce sont les membres de la corporation qui éliront un conseil de direction formé de représentants des divers groupes de parrains. Toutefois, la restructuration reconnaît le lien important qui existe entre l'ACCS et la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC), ce qui fait qu'il est prévu que le conseil compte un représentant nommé par la CÉCC. La restructuration prévoit aussi un rôle pour les associations catholiques provinciales de la santé et comprend une personne nommée au conseil pour les représenter.

Le règlement administratif reflète les efforts déployés pour simplifier les structures de gouvernance et pour réduire les fonctions de soutien de la direction que devait assumer le personnel, de sorte que les ressources (en argent et en temps) pourront être mieux affectées à des projets et programmes qui présenteront des avantages directs pour les organismes catholiques de la santé.

Durant cette année de transition (avril 2009 à avril 2010), la restructuration prévoit la mise sur pied d'un conseil de direction composé de 10 représentants : un en provenance de chacun des huit groupes parrains qui composent actuellement la corporation; un représentant de la CÉCC; et un représentant des associations provinciales.

Les membres du conseil de direction de l'ACCS pour 2009–2010 sont :

- Michael Shea – Catholic Health Alberta
- Michael Pontus – Diocèse de Victoria
- Tom Maddix, c.s.c. – Providence Health Care Society
- Scott Irwin – Catholic Health Corporation of Saskatchewan
- Dan Lussier – Corporation catholique de la santé du Manitoba
- Sarah Quackenbush, c.s.j. – Société catholique ontarienne de la santé
- John Callaghan – St. Joseph's Health Care Society, London
- Robert Stewart – Catholic Health Partners
- Mgr Brendan O'Brien – représentant nommé par la CÉCC
- Ron Marr – représentant nommé par les associations catholiques provinciales de la santé

Tous les membres du conseil siégeront pendant un mandat d'un an, qui pourra être renouvelé.

Membres dirigeants

Le règlement administratif prévoit que trois personnes élues par le conseil de direction agiront comme membres dirigeants. Pour 2009–2010, ces trois personnes sont :

Président : Michael Shea

Vice-président : sera élu lors de la prochaine réunion du conseil de direction le 27 mai

Secrétaire-trésorier : James Roche, président de l'ACCS



Fonctionnement en 2009

La proposition de restructuration reconnaît que des organismes catholiques de la santé ainsi que d'autres groupes et des particuliers ont payé des droits d'adhésion pour 2009. Ces organisations continueront à pouvoir profiter des avantages auxquels ils ont droit conformément à l'ancien règlement administratif et à l'ancienne structure de l'ACCS jusqu'à la fin de 2009. De même, il est entendu que les initiatives et priorités contenues dans le plan opérationnel de 2009 de l'ACCS continueront à guider le fonctionnement de l'organisation au cours des sept prochains mois. Les contrats visant le personnel en place resteront en vigueur pendant que le nouveau conseil de direction définit les fonctions, évalue les ressources et établit le plan opérationnel pour 2010.

Invitation aux autres organismes parrains

L'un des premiers projets du conseil de direction sera de communiquer avec les autres organismes parrains au Canada pour les inviter à devenir membres de la corporation à compter de janvier 2010. À titre de membre, ils contribueront à superviser le travail du secrétariat national et à en fixer les priorités.

Finances

À l'assemblée annuelle, l'ancien conseil d'administration a fait ressortir que lors de son dernier exercice de planification stratégique il avait conclu que la viabilité de l'organisation nationale constituait une préoccupation bien réelle. Un examen des finances a montré que les fonds pour les programmes et les projets avaient été réduits annuellement depuis plusieurs années afin d'équilibrer le budget. Les recettes des frais d'adhésion, qui s'élevaient à 778 000 \$ en 1993, atteignent seulement 350 000 \$ aujourd'hui. De plus, l'examen a montré que l'organisation dépend de plus en plus de ses investissements pour fonctionner.

Le conseil d'administration s'est demandé si les attentes envers l'ACCS sont réalistes par rapport aux compressions du personnel qui ont eu lieu dans les dernières années. En 1998, le personnel comptait huit membres. Aujourd'hui, ce nombre est réduit à seulement 2,75 postes.

À la lumière des défis d'ordre opérationnel et financier, la proposition de restructuration prévoit des moyens d'économiser et de réaffecter des fonds en vue

d'utiliser le mieux possible les ressources pour produire des services.

Par exemple, les groupes parrains ont convenu que tous les frais afférents aux réunions en personne du conseil de direction doivent être partagés équitablement entre les organismes représentés à ce conseil – et non pas imputés au budget de fonctionnement de l'ACCS comme c'est actuellement le cas. Cette décision représente une économie allant jusqu'à 50 000 \$ annuellement – ces fonds pourront être réaffectés à des projets et à des programmes.

Bien que la nouvelle ACCS ne soit plus fondée sur ses membres, le secrétariat national devra compter sur les établissements de santé catholiques (hôpitaux, foyers, organismes intégrés) pour assurer son financement de base.

Cette façon de faire sous-entend un engagement au sein du secteur catholique des soins de santé à mettre en commun certaines ressources financières pour soutenir tout le réseau des organismes de soins de santé catholiques.

Par le biais de leur organisme parrain, les hôpitaux et les foyers sont devenus partenaires de l'Alliance. Il est entendu que leur contribution envers le fonctionnement du secrétariat national ne dépassera pas les sommes payées selon l'ancien barème des droits d'adhésion de l'ACCS. Ces contributions permettront au secrétariat national de se lancer dans des projets et de concevoir des produits dans les quatre domaines d'activités prioritaires pour soutenir l'identité et la mission des organismes catholiques.

À compter de juin, le conseil de direction prendra des mesures afin d'élaborer un budget et un plan opérationnel pour 2010 qui mise sur cet engagement à affecter le plus de ressources possibles à la production de services.

Année de transition

Comme il a été mentionné plus haut, l'année 2009–2010 est une année de transition pour la nouvelle ACCS. Le règlement administratif stipule qu'il faudra mener un examen d'ici avril 2010 pour s'assurer que la nouvelle structure reflète adéquatement l'intention visée par la proposition de restructuration.

Alliance catholique canadienne de la santé

Renforcer et soutenir les organismes et les fournisseurs œuvrant au sein du ministère de soins de santé catholiques

www.accs.ca